



***Enfants scolarisés en cycles de maternelle ou de primaire
et enfants scolarisés fréquentant le Centre polyvalent de l'enfance
interinstitutionnel (CPE)***

Chers parents,

Avec ses 30 années d'expérience dans la restauration collective, ses solutions innovantes et son adaptabilité à la culture de ses convives, la société Eurest assure le service de restauration scolaire de l'école et du Centre Polyvalent de l'Enfance (CPE de Bertrange/Mamer).

" Participer au projet éducatif, nous intégrer à la vie de l'établissement est notre vocation en offrant à nos enfants une restauration adaptée. Aujourd'hui, notre vision du restaurant scolaire c'est : Encourager l'éducation nutritionnelle, Offrir un moment de plaisir, Accueillir dans un vrai restaurant. "

Jean-Marc DEMERDJIAN – Administrateur Délégué



"Pooky au restaurant"

Le restaurant des enfants qui crée le lien entre équilibre alimentaire et respect de la planète.

Pour apprendre que bien manger, c'est varier son alimentation pour se faire plaisir tout en préservant sa santé. Un restaurant qui incite les enfants à préserver la planète au quotidien.

Tout au long de la semaine et de l'année, notre personnage Pooky accompagnera vos enfants dans la découverte des aliments, des goûts et des légumes.

Ce concept spécialement conçu par Eurest pour les plus jeunes a pour objectif de leur apprendre les bons comportements alimentaires tout en les sensibilisant à l'éco-citoyenneté.

Pooky donne aux nouvelles générations le goût et les bénéfices d'une alimentation saine, équilibrée et variée apportant ainsi une réponse aux besoins nutritionnels et à l'apprentissage du « Bien manger », de manière ludique et amusante.





Manger, Apprendre, Vivre ...

Ces trois thèmes illustrent précisément notre approche du métier. Cette identité reflète nos engagements : apporter une restauration savoureuse et équilibrée, partager nos connaissances sur l'équilibre alimentaire et la nutrition avec tous nos convives pour les conduire vers une vie saine, contribuer à un monde durable et sûr pour le bien-être de tous.

Enfin, l'alimentation de vos enfants étant importante pour nous, nous vous garantissons des engagements forts :

- Les repas des enfants seront régulièrement ponctués d'animations centrées autour de l'équilibre alimentaire, de la découverte des goûts et des saveurs.
- Les menus privilégient des produits 100% BIO, des viandes et saumons Label Rouge ainsi que des produits issus du terroir.
- Pour répondre aux besoins spécifiques des enfants allergiques, nous vous proposons des menus hypoallergiques élaborés avec les produits de la gamme NATAMA – www.natama.fr
- Leur apprendre à bien se nourrir, c'est bien... Mais donner conscience aux enfants que l'on peut se nourrir en respectant la planète, c'est encore mieux ! Notre personnage Pooky, au travers de notre concept de restauration, les sensibilisera à l'éco-citoyenneté.



TARIFS DES REPAS

	Païement par virement bancaire	Païement par domiciliation bancaire ⁽¹⁾
Prix du repas chaud		
Cycle de maternelle et Garderie CPE	5,05 €	5,00 €
Prix du repas chaud		
Cycle de primaire et Centre d'études et de loisirs CPE	5,60 €	5,55 €
Prix de la formule "tartiniste" ⁽²⁾	0,15 €	0,15 €
CPE : Tarifs vacances d'été / dépannages (prix par semaine)		
- Garderie	25,25 €	-
- Centre d'Etudes et de Loisirs	28,00 €	

Le calcul des prix des forfaits tient compte du nombre de jour de repas par semestre, des jours fériés déduits et des périodes de voyages scolaires déduits.

CPE : Les repas relatifs aux petites vacances scolaires sont inclus dans le prix des forfaits pour les enfants fréquentant le CPE durant la période scolaire.

⁽¹⁾ Le règlement par domiciliation vous offre des facilités de gestion simplifiées. Eurest octroie un escompte de 1% sur l'ensemble des factures aux parents qui opteront pour ce mode de règlement.

⁽²⁾ « Un tartiniste est un élève qui apporte son propre sandwich ou son propre repas froid au sein des restaurants scolaires. Les plats apportés depuis l'extérieur ne pourront pas être remis en température à l'aide du micro-onde ». Ce montant, décidé par le conseil d'administration de l'Ecole Européenne et le Comité Restauration, est une participation obligatoire pour la consommation de l'eau, de serviettes et gobelets mis à disposition des "tartinistes primaire" ; ce montant fait partie du contrat établi entre l'Ecole Européenne et Eurest. **La formule "tartiniste" existe uniquement à l'école.**

Nous attirons votre attention sur le caractère obligatoire de l'inscription pour les repas chauds et/ou la formule "tartiniste".



Connectez-vous sur à <https://eel2.eurest.lu>

Compte utilisateur : **Contactez contact.eel2@eurest.lu**
 Mot de passe : **Contactez contact.eel2@eurest.lu**

L'identifiant de connexion est unique à un parent d'élève. Plusieurs enfants peuvent être enregistrés sur le même login parent.

Dans le cadre d'une nouvelle inscription à l'école, il se peut que vous receviez plusieurs identifiants parents. Merci de bien vouloir en utiliser un seul pour tous vos enfants !

IMPORTANT : Vous disposez d'un login par parent et non par enfant.

1. Munissez-vous de vos identifiants (cf. encadré ci-dessus).

2. Identifiez-vous sur notre site web : <https://eel2.eurest.lu>

3. Une fois votre login entré, vous accéderez à votre page d'accueil personnelle.

4. Entrez vos informations personnelles :

• **RUBRIQUE « MON COMPTE »**

- Complétez vos coordonnées.
- Choisissez votre mode de paiement (si vous choisissez un paiement par domiciliation, renseignez vos coordonnées bancaires).
- Validez votre email pour la réception des informations et des factures.

• **RUBRIQUE « MES ENFANTS »**

- Nom, prénom, classe.
- Choix du forfait pour l'année à venir.



Pour rappel : l'inscription au service restauration est obligatoire et conditionne la validation de l'inscription des enfants des cycles maternel et primaire à l'école.





L'inscription

Tous les élèves de cycle de maternelle ou de primaire fréquentant l'école et/ou le CPE doivent s'inscrire obligatoirement au service restauration. L'inscription est annuelle avec renouvellement par tacite reconduction. Le formulaire d'inscription online pour la rentrée scolaire 2017-2018 doit être complété et validé avant le 15 août. L'inscription est obligatoire à la rentrée scolaire pour accéder au restaurant.

La facturation et le paiement

La facturation est semestrielle. La mise à disposition de la facture se fera à la fin du mois d'octobre pour le 1^{er} semestre et au début du mois de mars pour le 2^{ème} semestre, directement sur votre interface personnelle (<https://eel2.eurest.lu>). Le paiement se fera soit par une domiciliation bancaire soit par virement bancaire.

En cas de paiement par domiciliation un escompte de 1% sera accordé. Le formulaire de domiciliation bancaire S2D est remplissable en ligne. Dès lors que le formulaire électronique est validé, EUREST est autorisé à procéder au prélèvement automatique des factures d'Octobre et de Mars et que sans avis de radiation, modification et/ou fin de scolarisation, le mandat est valable de façon récurrente.

Toute contestation d'une facture doit être introduite par écrit auprès de l'entreprise dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date d'émission de ladite facture.

En outre, à défaut de contestation effectuée dans les délais requis, le montant de chaque facture sera également majorée de plein droit, et sans mise en demeure préalable, d'intérêts légaux, conformément à l'article 12 de la loi du 18 avril 2004, relative aux délais de paiement et intérêt de retard.

Période de petites vacances scolaires (seulement pour les enfants inscrits eu CPE)

L'inscription au repas de midi pendant les périodes de petites vacances scolaires est effectuée avec l'inscription via le site « E-KidReg » du CPE. Les repas relatifs aux petites vacances scolaires sont inclus dans le prix du forfait "CPE", sauf pour les enfants du cycle Secondaire et les enfants inscrits en dépannage qui seront facturés séparément.

Période de vacances d'été (seulement pour les enfants inscrits eu CPE)

L'inscription au repas de midi pendant les vacances d'été est effectuée avec l'inscription via le site « E-KidReg » du CPE. En parallèle, les parents devront s'inscrire en ligne auprès d'EUREST à l'aide du lien qui sera envoyé par l'administration du CPE et en respectant la date d'inscription communiquée par le CPE. Un prix par semaine sera établi. Une facture correspondant à cette période, **sur la base de l'inscription au CPE**, sera envoyée aux parents à la fin des vacances d'été. Le paiement devra se faire à réception de la facture par virement bancaire.

Modification du forfait réservé

Une modification du forfait réservé peut être demandée au plus tard avant la fin du semestre précédent le changement via votre interface personnelle (<https://eel2.eurest.lu>). Une seule modification est autorisée par année scolaire.

Dates du premier semestre : 5 septembre – 31 janvier

Dates du second semestre : 1^{er} février – 6 juillet

Le remboursement

Une demande de remboursement peut être demandée au plus tard avant la fin du semestre concerné via le formulaire relatif au service restauration de l'EE II disponible online (<https://eel2.eurest.lu>) uniquement pour les cas suivants :

- En cas de maladie et à partir du 6^{ème} jour ouvrable d'absence, le document devra être accompagné d'un justificatif d'absence établi par l'Ecole Européenne et/ou un certificat médical pour le CPE.
- En cas de départ de l'école et/ou du CPE, un décompte sera calculé sur la base du nombre de repas non consommés sur le trimestre.
- En cas de modification de la fréquentation durant la période de vacances d'été, si l'absence justifiée est d'au moins 5 jours ouvrables consécutifs et signalée via « E-Kidreg » à l'administration du CPE au moins 10 jours ouvrables à l'avance. La demande de remboursement devra se faire en fin de période des vacances d'été.

Confidentialité des données

Eurest s'engage à utiliser les données reçues uniquement pour les finalités auxquelles elles sont destinées à savoir la facturation et le recouvrement des services de restauration de l'Ecole européenne de Luxembourg II et du CPE. Eurest garantit qu'en aucun cas ces informations ne pourront être transmises à des tiers et qu'elles seront détruites au terme de la période de prescription légale.